

Document d'information à l'attention des médias

Informations générales dans le cadre de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS, du 8 au 13 novembre 2021, et de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole, du 15 au 18 novembre 2021.

Le Secrétariat de la Convention en charge d'aider les Parties à mettre en œuvre le Protocole

Nouvelles stratégies pour contribuer à la mise en œuvre efficace du Protocole

La nécessité d'une assistance a été identifiée comme essentielle à la mise en œuvre efficace du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. C'est pourquoi l'adoption d'une stratégie visant à appuyer la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac est à l'ordre du jour de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole (MOP2). Si elle est adoptée, le Secrétariat de la Convention se verra confier la mission de renforcer le soutien aux pays qui en font la demande, y compris en favorisant une plus grande collaboration avec d'autres partenaires partageant leur expertise en matière de mise en œuvre du Protocole.

En 2018, lors de la première session de la Réunion des Parties au Protocole (MOP1), il a été reconnu que l'assistance technique et financière, ainsi que le renforcement des capacités, étaient essentiels à la réussite du Protocole, en particulier pour les pays en développement et les pays à économie en transition. La Réunion des Parties a adopté à sa première session la décision FCTC/MOP1(8), dans laquelle elle priait le Secrétariat de la Convention d'élaborer, sous la direction du Bureau de la Réunion des Parties (qui fait partie de la structure de gouvernance du Protocole), une stratégie d'aide à la mise en œuvre du Protocole axée sur les mécanismes d'assistance et la mobilisation de ressources financières.

Pour s'acquitter de cette mission, le Secrétariat de la Convention, avec le soutien d'une équipe de consultants, s'est entretenu directement avec plusieurs Parties, organisations intergouvernementales et institutions financières afin d'identifier les besoins en matière d'assistance à la mise en œuvre. Ce processus a permis de définir les ressources et les mécanismes d'assistance jugés les plus utiles pour répondre à ces besoins.

En outre, le Secrétariat de la Convention a examiné les mécanismes d'assistance existants visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et s'est penché sur la façon dont des mécanismes similaires pourraient être appliqués au Protocole.

Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS et des retours des Parties et autres principaux acteurs, le Secrétariat de la Convention a élaboré un projet de stratégie qui sera examiné par la Réunion des Parties à sa deuxième session.

Cette stratégie vise à offrir au Secrétariat de la Convention un cadre destiné à aider activement les Parties à mettre en œuvre le Protocole. Elle définit clairement le type d'assistance proposé et garantit la mobilisation de ressources financières pour les Parties qui ont besoin d'aide.

Les activités du Secrétariat de la Convention visant à soutenir les Parties au titre de cette stratégie s'appuieront sur le plan de travail et le budget que la Réunion des Parties adoptera lors de sa deuxième session, organisée en novembre.